

CONVOCAATION

L'an deux mille seize, le 12 mars, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le mercredi 16 mars 2016 à 20h, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 16 mars 2016

compte rendu approuvé par le Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le seize mars à 20 h00, suite à la réunion du 11 mars 2016 où le quorum n'a pas été atteint, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni, à nouveau, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Alain BUJADOUX, Mme Isabelle CARTON, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Rodolphe MARTIN.

Absents : M. Alain GRASS a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON ; M. Jean-Marie BERTRAND a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX, Mme Michèle TIXIER-GALLAND - excusée, M. Pascal REDON - excusé, et MM. Jacques GALLAND, Frédéric DUPLÉIX.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CARTON

Le Maire demande à modifier l'ordre du jour et à ajouter le point suivant : demande de subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur pour l'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 12 février 2016

Aucune observation n'est formulée. Le Maire soumet le projet de compte rendu au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Chemin de Barenteix - dernière phase de travaux

Le Maire rappelle les travaux entrepris pour l'élargissement du chemin dit de « Barenteix » reliant les villages de Chez Bardy aux Trois Ponts.

La dernière phase est à réaliser. Des devis ont été demandés à l'entreprise Simonet Père et fils et au SIVOM d'après le même cahier des charges :

- Entreprise Simonet Père et Fils : 15 851.10 € TTC
- SIVOM : 17 182.26 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la réalisation de la dernière phase de travaux et accepte le devis de l'entreprise SIMONET Père et Fils pour un montant TTC de 15 851.10 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

3) Complément de travaux chauffage salle polyvalente - demande de subvention DETR

Le chauffage de la salle polyvalente, changé en fin d'année 2015, pour lequel une subvention DETR avait été attribuée pour un taux de 50%, n'est pas assez puissant. Il est nécessaire de procéder à des travaux complémentaires. Un devis a été demandé à l'entreprise HALIM. ELEC successeur de l'entreprise PINET qui a réalisé les travaux initiaux. Il s'élève à 5 443.95 € HT

Le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour :

- effectuer les travaux complémentaires
- faire une demande de subvention DETR pour ces travaux

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- accepte le projet et le devis de l'entreprise HALIM.ELEC pour un montant HT de 5 443.95 €
- Sollicite l'attribution d'une subvention DETR au taux de 50%
- Approuve le plan de financement suivant :
 - o Montant HT des travaux : 5 443.95 €
 - o Subvention DETR : 2 722.00 €
 - o Subvention Conseil Départemental : 1 089.00 €
 - o Reste à la charge de la Commune : 1 632.95 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

4) Loi NOTRE - modification des indemnités des élus pour les communes de moins de 1 000 habitants

Le Maire donne lecture de la circulaire de la préfecture concernant les indemnités de fonction des maires qui indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2016 :

- Le Maire bénéficie à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées au montant maximal ;
- Le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus du conseil municipal afin de déterminer le régime indemnitaire des adjoints au Maire et des autres élus.

Il rappelle que, seuls, le 1^{er} et 2^{ème} adjoints, percevaient une indemnité qui représente 90% de l'indemnité maximale pouvant être accordée aux adjoints des communes de moins de 1 000 habitants.

Il informe le Conseil Municipal que les adjoints ne souhaitent pas modifier leurs indemnités.

Le conseil municipal s'insurge contre cette loi qui, à l'heure où le gouvernement parle d'économie, impose aux maires la perception de leur indemnité au taux maximum

Pour	Contre	Abstention
6	0	1 Michèle ALOUCHY

5) Don de l'association St Silvain 2000

Le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'association St Silvain 2000. Il donne ensuite lecture du courrier qu'elle a transmis au Crédit Agricole pour la clôture des comptes et le virement des fonds à la commune de Saint-Silvain-Bellegarde pour l'embellissement du bourg.

Le montant du virement s'élève à 2 270.22 €. Le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal concernant ce don et son utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- ACCEPTE le don de l'association St Silvain 2000 pour un montant de 2 270.22 €
- APPROUVE l'utilisation de ce don pour l'embellissement du bourg.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le conseil Municipal remercie l'association St Silvain 2000 pour son don à la Commune.

6) Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des trois agents communaux

Madame Isabelle CARTON, intéressée par cet ordre du jour ne prend ni part à la discussion, ni au vote.

Vu la loi n° 2007-148 de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu l'avis du comité technique placé auprès du centre de gestion de la fonction publique de la Creuse réuni le 27 janvier 2016

Il est rappelé que les employeurs des collectivités territoriales peuvent apporter leur participation pour le risque santé (dite mutuelle santé) ou pour le risque prévoyance (dite maintien de salaire).

Le Maire demande que la commune de Saint-Silvain-Bellegarde participe, à compter du 1^{er} avril 2016, au financement du contrat de prévoyance « maintien de salaire » souscrit par les trois agents de la collectivité, auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à hauteur de 17 €, par mois, dans la limite de la cotisation payée par l'agent, charges comprises.

Il rappelle que cet ordre du jour avait été discuté en questions diverses lors du conseil municipal du 11 décembre 2015 et que la majorité des conseillers avait accepté la participation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE cette proposition,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

7) Demande de subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur pour l'aménagement du bourg

Un courrier, émanant des trois parlementaires de la Creuse, a été transmis à la Commune lundi 7 mars 2016 pour l'informer de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € dans le cadre de l'aménagement du bourg.

La subvention étant actée, il est nécessaire de monter le dossier de demande de subvention qui sera transmis au ministère de l'intérieur.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter la subvention auprès du Ministère de l'intérieur pour l'aménagement du bourg, d'après le projet présenté par Chemin2traverse, dont les travaux sont estimés à 160 000 € HT.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

8) Questions diverses

a. Aménagement du bourg

Le Maire fait part de l'intention d'effectuer les travaux d'aménagement du bourg en 2016 pour la place de la mairie et la place de l'église pour lesquelles les travaux sont estimés à 110 000 € HT.

Les subventions attribuées pour cette tranche de travaux s'élèvent :

- DETR : 37 333 € qui correspondent aux 2/3 du projet initial de 160 000 € HT
- Département : 16 500 € (15 % de 110 000 €)
- Réserve parlementaire : 10 000 €
- Préfecture de région dans le cadre des dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement public : supposé 5 000 €

Au budget 2016, le montant des subventions pour l'opération « aménagement du bourg » s'élève donc à 68 833 € soit 62.5%.

La maîtrise d'œuvre, qui a été confiée à Charline MAIGNAN, Chemin2traverse mais qui sera absente une partie de l'année, sera effectuée par un géomètre qui suivra le chantier à la place du maître d'œuvre.

La municipalité réfléchit au revêtement qui pourrait être mis sur la place de l'église. A l'heure actuelle, le sol ne satisfait pas aux exigences imposées par le passage, tous les midis, de camions qui stationnent et manœuvrent sur la place. Il faut trouver un revêtement qui résiste à cet afflux.

Le Maire a demandé l'avis de l'ingénierie territoriale placée auprès du Conseil Départemental. Monsieur LANGE, responsable, préconise un enrobé à chaud.

Dans tous les cas et avant tous travaux, les services de l'archéologie devront intervenir afin de fouiller le sol.

b. Etude de faisabilité photovoltaïque annulée par le SDEC

Le Maire rappelle le projet proposé par le SDEC (Syndicat des Energies de la Creuse) d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment CODECHAMP.

Le projet n'aboutira pas car l'Architecte des Bâtiments de France a émis un refus à cause de la proximité de l'église, inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1925.

c. Petit Journal

Le Maire propose que la commission se réunisse afin de définir les sujets et discuter de la mise en forme du petit journal.

d. Subventions aux associations

Associations	2015	2016
ACCA	200	200 €
Anciens combattants	170 €	170 €
Club du Judo	160 €	160 €
Course de côte de la Tardes	250 €	250 €
Feydra tonnerre	200 €	200 €
Les P'tits loups	160 €	160 €
Section Foot	150 €	150 €
Comité des fêtes		200 €
Total	1 290 €	1 490 €

Mme Isabelle CARTON informe que le comité des fêtes accueille tous les mercredis, dans la salle des associations, à partir de 14h00, un atelier couture, patchwork, broderie, ouvert à tous.

e. Salle polyvalente

La commission de sécurité inspectera la salle le 23 mars 2016.

Bureau Veritas a effectué la visite des installations électriques le lundi 29 février 2016

ORPI a effectué la maintenance des extincteurs et blocs sécurité.

Un problème a été décelé dans la salle sur les blocs de sécurité qui ne fonctionnent plus suite au passage d'ORPI. L'électricien va regarder pour définir d'où provient le problème.

Tarifs de location :

Il serait préférable de n'avoir que deux tarifs : un pour les réunions et un pour les locations. Cet objet sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

En ce qui concerne les locations, Michèle ALOUCHY propose qu'un conseiller soit responsable à chaque location en cas de problème.

f. Journée internationale des forêts

Elle se déroulera le 22 mars 2016. Un chêne sessile sera planté par les enfants de l'école en collaboration avec les forestiers privés du Limousin.

g. Vaches en divagation

Le Maire informe des démarches qu'il a été obligé d'effectuer concernant 3 vaches de Monsieur CONNY devenues sauvages et dangereuses.

Il rappelle les faits et informe le conseil municipal qu'il a dû prendre, en urgence, mardi 15 mars 2016, un arrêté pour destruction par tirs de ces animaux.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire

Le Maire